

Objet : COMMUNIQUE DE PRESSE – Création du Parc naturel régional du Doubs Horloger, 57^{ème} Parc naturel régional de France

Le 4 septembre 2021, à l'occasion du Congrès de l'UICN, le Premier Ministre a signé le décret de classement du Parc naturel régional du Doubs Horloger, 57^{ème} Parc naturel régional (PNR) de France et 4^{ème} de Bourgogne-Franche-Comté. Il est situé à l'est du Département du Doubs, dans le secteur où le Doubs marque la frontière avec la Suisse.

Il compte 94 communes dont la plus importante est Morteau pour une superficie totale de 103 918 hectares et une population de 59 159 habitants. Les 6 communautés de communes auxquelles appartiennent ces communes, le département du Doubs et la région Bourgogne-Franche-Comté sont également membres du Parc naturel régional.

Créé avec une vocation résolument transfrontalière le Parc comprend les 2 vallées du Dessoubre et du Doubs mais aussi les plateaux du Jura situés au nord du Massif. Ces milieux naturels alternants forêts et paysages agropastoraux ouverts ont permis le développement d'une agriculture productrice de produits emblématiques comme le Comté ou la saucisse de Morteau.

Le territoire du Parc est riche d'une importante biodiversité (Milan Royal, Facon Pèlerin, Lynx Boréal pour les espèces les plus connues), de sites renommés comme le Saut du Doubs ou le Cirque de Consolation. Il est le berceau de la vache Montbéliarde et du cheval Comtois. Ses milieux naturels comme les tourbières d'altitude, les milieux karstiques, les complexes de Dolines, ses rivières et cascades font aujourd'hui sa richesse. Afin de s'adapter à cet environnement particulier, l'Homme a développé une architecture typique dont la ferme comtoise et son tuyé sont les principaux emblèmes. Son climat montagnard a conduit au développement de l'activité horlogère au départ durant l'hiver avant de devenir une activité emblématique du territoire inscrite sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO depuis décembre 2020.

Monsieur Denis Leroux, président du Pays Horloger qui a porté la création de ce Parc indique que « *le PNR du Doubs Horloger est un projet de territoire durable qui va permettre d'améliorer la préservation des patrimoines naturels, paysagers, architecturaux et culturels de notre territoire mis sous pression par un important développement démographique lié à la proximité de la frontière Suisse et des signes très concrets du changement climatiques qui ont des répercussions sur la ressource en eau et la santé des forêts. Sa création est l'aboutissement d'un important travail de concertation et offre de nombreuses perspectives pour améliorer le cadre de vie, cette démarche s'est construite dans la recherche d'une conciliation entre les activités humaines et la préservation de la nature au bénéfice de tous.* »

Le projet a été coconstruit par les élus et les acteurs socioprofessionnels du territoire, il repose sur la notion de Haute-Valeur qui est le fil rouge de sa charte construite sur ces 4 axes :

- Renforcer la Haute Valeur Patrimoniale du Doubs Horloger
- Renouveler la dynamique du territoire pour une Haute Qualité du cadre de vie
- Développer une économie durable pour un territoire à Haute Valeur Ajoutée
- Fédérer les acteurs pour une Haute Valeur Territoriale

Les premières actions conduites par le Parc sans attendre le classement sont un programme de replantation de haies (20 000 arbres) dans le cadre d'un programme multi partenarial, la création d'une commission des usagers de la nature pour travailler sur les conflits d'usage, la mise en œuvre d'un conseil en urbanisme et en architecture à destination des communes, la réalisation d'un schéma directeur sur le développement de l'offre cyclable, la préparation d'un contrat de station en vue d'assurer le développement d'un tourisme durable sur le territoire ou la mise en œuvre de mesures de sauvegarde du patrimoine horloger dans le cadre du projet Interreg Arc Horloger. De nombreuses autres actions verront le jour pour donner suite à cette reconnaissance.

Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ? C'est un territoire rural habité, à forte valeur patrimoniale et paysagère mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable fondé sur la protection et la valorisation du patrimoine.

Création et adhésion : La création d'un parc est une initiative de la Région. Le projet de parc est élaboré dans la concertation et mis en forme dans un contrat : la charte, pour 15 ans renouvelable. L'adhésion des communes est libre et volontaire. Le PNR ne dispose pas d'un pouvoir réglementaire spécifique. Il ne modifie pas les règles générales applicables au droit de propriété, à la chasse, la pêche...

Les missions d'un parc naturel Régional :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager : préserver et valoriser les ressources naturelles, les paysages, les sites remarquables, mettre en valeur et dynamiser le patrimoine culturel
- L'aménagement du territoire : définir et orienter les projets d'aménagement menés sur le territoire, dans le respect de l'environnement
- Le développement économique et social. : animer et coordonner les actions économiques et sociales pour assurer une qualité de vie et un développement respectueux, en valorisant les ressources naturelles et humaines
- L'accueil, l'éducation et l'information : favoriser le contact avec la nature, sensibiliser les habitants, inciter les visiteurs à la découverte du territoire à travers des activités éducatives, culturelles et touristiques
- L'expérimentation : contribuer à des programmes de recherche et initier des méthodes d'actions qui peuvent être reprises sur tout autre territoire, au niveau national mais aussi international

Contacts :

- Denis Leroux, président, denisleroux25@gmail.com 06 81 84 11 87
- Yannick Nancy, directeur, yannick.nancy@pays-horloger.com 03 81 68 53 32, 07 57 41 98 67
- Océane Vincent, chargée de communication, oceane.vincent@pays-horloger.com 03 74 95 34 21, 06 65 49 43 87